



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 20 JUILLET 2015

Le droit des étrangers étudié par les députés

IMMIGRATION L'Assemblée nationale examine à partir d'aujourd'hui un texte visant à simplifier les procédures en préfecture

A lors que la réforme du droit d'asile vient d'être adoptée par le Parlement, l'Assemblée nationale va se pencher dès aujourd'hui sur le droit des étrangers. Avant la trêve estivale, un projet de loi surtout sera étudié : il vise à créer un titre de séjour pluriannuel pour épargner aux étrangers en règle des passages répétés et anxiogènes à la préfecture.

Environ 2,5 millions d'étrangers extracommunautaires (60 % venant d'Algérie, du Maroc, de Turquie et de Tunisie) disposent d'un titre de séjour en France. Si 1,8 million d'entre eux ont la carte de résident de dix ans, les autres doivent affronter « un véritable parcours administratif du combattant », reconnaît le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve.

« Nous soumettons des centaines de milliers d'étrangers à environ une dizaine de passages par an en préfecture. Comment s'intégrer quand on court de titre précaire en titre précaire ? » s'interroge-t-il.

Loin de faire l'unanimité

Pour diminuer le nombre de ces allers-retours, le projet de loi propose la création de titres de séjour d'une validité intermédiaire, de deux à quatre ans, qui seraient délivrés après un premier titre d'un an. Les titulaires pourraient ensuite demander la carte de résident. Un amendement PS prévoit de l'attribuer de plein droit au bout de trois ans pour les parents d'enfants français ou les conjoints de Français. Selon le rapporteur, Erwann Binet (PS), ces mesures devraient réduire les intermi-



Dans les préfectures, les services de l'immigration sont souvent débordés par les demandes. PHOTO ARCHIVES LAURENT THELLET/« S. O. »

nables files d'attente qui, dans certaines préfectures, montrent que « la France est un pays d'immigration » mais « qui ne l'assume pas », car cet « accueil indigne » était jusqu'à il y a peu « politiquement voulu ».

Ce texte sera soutenu par l'ensemble des groupes de gauche, mais l'orateur des Républicains, Guillaume Larrivé, juge ces « micromesures » « à contresens » et défendra dans l'hémicycle un « contre-projet politique » axé sur « la réduction de l'immigration » avec des amendements sur le regroupement familial, la délivrance des visas ou le droit de la nationalité.

Des contreparties

Contrepartie de ces mesures : le projet de loi veut renforcer la lutte contre la fraude aux titres de séjour en

donnant la possibilité aux préfets d'obtenir des données des autres administrations et de certaines personnes privées (banques, etc.). En commission, M. Binet a cependant réécrit l'article, en faisant intervenir la Cnil et le Conseil d'État sur les informations susceptibles d'être transmises, mais il reste contesté par les écologistes et le Front de gauche.

En revanche, concernant les étrangers en situation irrégulière enfermés en centre de rétention, le gouvernement donnera son aval à la demande des députés PS de rétablir l'intervention du juge des libertés et de la détention (JLD) au bout de quarante-huit heures et non plus de cinq jours comme depuis 2011.

La totalité du texte sera soumise au Sénat à l'automne, pour une adoption définitive avant Noël.

Des fouilles à voir du côté de Chassenon

CASSINOMAGUS Les fouilles archéologiques se poursuivent à Chassenon sur le site gallo-romain de Cassinomagus. Elles seront même ouvertes au public demain. Les fouilles menées par le Département de la Charente au sud du sanctuaire antique de Chassenon seront accessibles aux visiteurs à compter de 17 heures. Les premières découvertes de cette opération commencée au début du mois de juillet seront présentées par l'archéologue responsable. « Les vestiges mis à jour sont des plus denses, avec des restes de villa et d'enduits peints de l'époque gallo-romaine », indiquent Les Amis de Chassenon. Par ailleurs, l'Institut national de recherches archéolo-

giques préventives (Inrap) conduit actuellement des fouilles sur une parcelle à bâtir route de Presnignac, à Chassenon, où des vestiges de voie romaine ont été découverts. La présentation au public du travail en cours aura lieu sur le site du Maine, à Coutis, de 15 à 17 heures. Plus de renseignements au 05 45 89 32 21 (Cassinomagus) et au 05 57 59 21 09 (Inrap).

Territoires Charente répond à Dauré

MONTAGNES-OUEST Dans notre édition du 3 juillet, le président du Grand-Angoulême Jean-François Dauré avait demandé « de la transparence » à la SAEMIL (société anonyme d'économie mixte locale) Territoires Charente, au moment où l'aménagement de la future zone des Montagnes-Ouest de Champniers semblait compromis après l'échec de l'implantation d'un cinéma CGR. Dans un



Fouilles sur le site de Cassinomagus. PHOTO ARCHIVES DR

communiqué, signé par son président Didier Louis, Territoires Charente réfute les accusations de Jean-François Dauré, notamment celle liée au manque de transparence. « Laisser penser que la gestion puisse être opaque est un

mensonge grave. Les comptes de la société sont approuvés tous les ans par l'assemblée générale. Les représentants de la Comaga puis du Grand-Angoulême ont toujours été présents et ont toujours eu les documents nécessaires au

vote. La SAEMIL réfute également le fait que la Communauté de communes Braconne-Charente porte l'intégralité des risques financiers de l'opération Montagnes-Ouest. Et elle explique la dérive des freins financiers par « la guerre juridique continue » et « l'ambiance négative » autour du projet.

Jérôme Sourisseau en tournée

POMPIERS Le nouveau président du conseil d'administration du Sdis (service départemental d'incendie et de secours) Jérôme Sourisseau et le directeur départemental, le colonel Jean Moine, entament dès aujourd'hui une tournée des centres de secours du département pour « établir un lien avec chaque chef de centre et appréhender dans sa globalité, l'ensemble des moyens et infrastructures du Sdis ».

Le centre veut franchir les obstacles

COMPÉTITION Le centre équestre de Cognac, depuis son changement de direction, se veut plus ouvert envers les clubs et amateurs

Le centre équestre de Cognac a accueilli hier des cavaliers, professionnels ou non, de tout le Poitou-Charentes pour une compétition préparatoire qui compte 115 engagements au total, dont 88 pour participer aux épreuves de saut d'obstacles de 90 à 120 centimètres de hauteur, les 27 autres pour l'épreuve de dressage.

Édouard Legendre, nouveau responsable pédagogique et directeur du centre équestre de Cognac depuis mai dernier, explique qu'il souhaite élargir les compétitions aux amateurs et aux clubs. « Nous souhaitons ouvrir un peu plus les disciplines. C'est la troisième compétition qui mélange les professionnels et les autres. » Pour lui, le

centre soutenu par la Communauté de commune se doit d'être « le plus ouvert possible ». « Les épreuves amateurs et clubs sont la base. Elles attirent du monde et les épreuves pour les professionnels, elles, gagnent d'une notoriété et d'une qualité également. »

Retrouver les adhérents

Édouard Legendre est arrivé dans un contexte tendu et espère bien remédier aux problèmes que rencontre le centre. Celui-ci comptait 400 adhérents et est passé aujourd'hui, suite à une discorde, à 165 licenciés.

C'est donc en innovant et en proposant une compétition de dressage de deux jours, aux alentours



Hier, la compétition préparatoire était la troisième ouverte également aux amateurs et aux clubs. PHOTO MARIE-LAURE LEJELINE

du 15 août, qu'il souhaite créer de l'engouement.

Le centre équestre de Cognac souhaiterait aussi développer le hunter style, discipline non pratiquée ici encore.

Les obstacles sont encore hauts pour le centre équestre qui veut retrouver une bonne ambiance au sein de sa structure et qui espère bien vite remonter en selle.

M.-L. L.

«Jamais Damien n'aurait fait ça»

Rescapé du tragique accident au passage à niveau de Gensac-La Pallue, vendredi, Jean-Michel Zeltner témoigne pour la première fois. Selon lui, son ami n'a pas franchi les barrières.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Au téléphone, sa voix est lasse, hésitante, les stigmates du choc encore audibles. «Je suis un miraculé», souffle Jean-Michel Zeltner. «Tout est allé tellement vite, le choc, le bruit. J'ai toujours été conscient tout au long de l'accident. J'ai vu les vitres exploser, la voiture se désintégrer, tout défiler sous mes yeux, ma vie. Et mes amis... terrible», s'arrête-t-il. Ce quadragénaire cognaçais, salarié à la Capac de Cognac (1), est le rescapé du terrible accident qui a coûté la vie à Claude Bonnaudeau, peintre de 56 ans, et son fils Damien, 28 ans, lui aussi employé à la Capac, vendredi soir, à Gensac-La Pallue. Leur Citroën C5 est entré en collision avec le train express régional (TER) qui filait alors de Royan vers Angoulême (lire CL de samedi).

«Je ne sais pas comment j'ai pu m'en sortir. Et cet amas de tôle qui me bloquait les jambes, ça a duré deux heures, un miraculé oui», répète-il, les images de ses deux amis, originaires de Saint-Sévère, «morts à côté de moi, je le savais, ne me quittent plus», dit-il, toujours abasourdi par le drame et depuis sous suivi psychologique. Sorti de l'hôpital de Cognac avec juste quelques contusions et 5 points de suture à la tête samedi en fin de matinée, c'est la première fois qu'il témoigne (il sera entendu aujourd'hui par les

gendarmes, NDLR). Il était à l'arrière du véhicule, derrière le siège passager occupé par Claude Bonnaudeau; son fils Damien était au volant.

«Je n'ai pas entendu l'alarme»

Tous trois revenaient d'un entraînement du club de pétanque de Gensac auquel ils étaient affiliés. Il raconte: «J'avais la fenêtre ouverte, je regardais dehors. J'ai juste entendu Claude dire "fais attention Damien", mais sans élever la voix. Je me souviens que la voiture a commencé à freiner, doucement, et puis le choc. Que s'est-il passé, je ne sais pas, mais je n'ai pas entendu l'alarme du passage à niveau, ça, j'en suis sûr.» Et d'ajouter: «Comme je suis sûr qu'on n'a pas franchi les barrières. Il n'y a pas eu d'arrêt de la voiture ou d'embarquée. Jamais Damien n'aurait fait ça, je le connaissais depuis 15 ans. Au contraire, il était plus que prudent, presque trop, et très à cheval sur les limitations de vitesse. Il avait déjà eu un accident grave il y a deux ans dont il n'était pas responsable. Il avait failli mourir. Il n'aurait pas risqué sa vie, ni celle des autres. C'était un garçon sérieux.»

Ce que confirment Claude Heraud, le président du club de pétanque, et la famille des défunts laquelle, réunie hier dans la maison familiale, ne cachait pas sa consternation. «Jamais il n'aurait fait ça»,



L'identification criminelle a passé au crible les barrières vendredi soir.

Photo G. B.

assure son beau-frère. «Entendre alors la SNCF affirmer aussi vite que les barrières fonctionnaient et qu'elles étaient baissées, ça fait mal. Qu'elle attende au moins les résultats de l'enquête d'abord.» Et la sœur de Damien d'appeler «à arrêter les commentaires sur les réseaux sociaux, les forums. On ne peut pas dire n'importe quoi sans

savoir, on souffre assez comme ça, laissez-nous.»

Hier, d'après les premières auditions de témoins réalisées par les gendarmes, les affirmations de la SNCF semblaient pourtant se renforcer. C'était avant le témoignage de Jean-Michel Zeltner.

(1) Société de sous-traitance pour le négoce.

La SNCF confirme sa version

La SNCF assurait vendredi soir du bon fonctionnement des barrières du passage à niveau. Et le confirme. Dans la nuit qui a suivi le drame, elle a «mené des tests électriques et fait passer un train pour bien vérifier que tout fonctionnait, ce qui était le cas», a

indiqué hier la responsable du dossier. Samedi, l'un de ses techniciens a été dépêché à Gensac toute la journée pour vérification et n'a rien eu à signaler. Concernant les analyses toxicologiques des victimes, elles seront réalisées aujourd'hui, à Poitiers.